

**ARRETE n° 2018-41 RELATIF A LA COMPOSITION
ET A LA LOCALISATION
DU BUREAU DE VOTE CENTRAL ET DES SECTIONS DE VOTE**

**ELECTIONS A LA COMMISSION PARITAIRE D'ETABLISSEMENT
2^{ème} groupe de corps (AENES) – Catégorie C**

SCRUTIN DU 13 NOVEMBRE 2018

Vu le code électoral, notamment ses articles L.5 et L.6 ;

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 953-6 ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat notamment ses articles 34, 40 bis et 66 ;

Vu le décret n° 99-272 du 6 avril 1999 modifié par le décret n° 2004-719 du 20 juillet 2004 relatif aux Commissions Paritaires d'Etablissement des établissements publics d'enseignement ;

Vu l'arrêté du 29 avril 1999 relatif aux modalités de vote par correspondance en vue de l'élection des représentants du personnel aux commissions paritaires d'établissement ;

Vu l'arrêté n° 2018-28 du 19 septembre 2018 relatif à l'organisation des élections à la commission paritaire d'Etablissement ;

Vu la circulaire n° 99-068 du 12 mai 1999 relative à l'organisation des élections aux Commissions Paritaires d'Etablissement de l'enseignement supérieur.

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

ARRETE :

Dans le cadre des élections du 13 novembre 2018 à la commission paritaire d'établissement, il est créé un bureau de vote central et des sections de vote qui se composent comme il suit :

Le bureau de vote central et, le cas échéant, les sections de vote sont composés d'un délégué de chaque liste en présence.

- **Bureau de vote central de la Présidence :** Salle émeraude - 40 rue de Rennes - ANGERS

- Présidente : Laurence ESTEVE
- Secrétaires : Olivier BONNEFOY – Charlotte DUTERTRE – Frédérique LETELLIER

- **Section de vote de la Faculté des Lettres, Langues et Sciences Humaines :** Bureau n°4 - Bâtiment A - 1e étage – 11 boulevard Lavoisier - ANGERS

- Présidente : Christine GHEYSENS
- Secrétaires : Catherine TESSIER - Marie MOISDON

- **Section de vote de la Faculté de santé – Département de médecine :** Bureau
E 102 - 28 rue Roger Amsler - ANGERS

- Présidente : Fabienne HUBERT
- Secrétaire : Sophie GREFFIER – Jérôme FEBVRE

Fait à Angers, le 19/10/2018

Le Président

Christian ROBLEDO
signé